

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Convocation le : 07 octobre 2024

Affichage le : 15 octobre 2024

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSET - Vanessa DAUJEAN – Monique SANGOY - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Didier GAULT - Gaël LAPALUS -

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 02 septembre 2024 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur Didier GAULT est nommé secrétaire de séance.

1) – Local du Caveau –

➤ **Mise en Location du lieu**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la venue vendredi dernier, de Monsieur LAVILLE Jérôme Chargé d'Etudes d'Accessibilité DDT71, pour le contrôle de l'installation dans les toilettes du bâtiment pour la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA). La conformité a été acceptée et la salle peut être mise à la location comme salle polyvalente.

Madame JOUSSEAU Laurence, 4^{ème} Adjointe au Maire, et Madame PIRON Jacqueline ont vu sur place avec d'autres élus l'inventaire du mobilier nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle lors de sa mise en location, le stockage de la vaisselle et le mobilier qui sera enlevé avant la mise en location.

Madame JOUSSEAU Laurence, 4^{ème} Adjointe au Maire, présente le devis d'ELECTRO'PULSE 71260 LUGNY pour les équipements à prévoir dans la cuisine, à savoir un réfrigérateur, une cuisinière électrique, un micro-onde et une machine à café.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un deuxième devis à ELECTRO'NICO 71260 LUGNY et demande à Madame JOUSSEAU Laurence de voir avec la commission pour commander les équipements auprès du fournisseur qui sera le moins-disant. Un plan de travail sera installé derrière le bar, celui-ci sera installé par les employés communaux.

Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour l'installation d'un détecteur de décibel, réducteur de son, afin de limiter le bruit pour le voisinage.

Monsieur Gaël LAPALUS rappelle le devis obtenu concernant le remplacement de l'enseigne « caveau de dégustation » par un nouveau texte qui longe le mur Est en façade. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du texte de remplacement, à savoir : « salle des fêtes ».

Le Conseil Municipal fixe comme suit les conditions de location de la « **salle de l'ancien Caveau** » au **1^{er} décembre prochain** :

La salle de l'ancien Caveau ne pourra être louée si la « Grande Salle du Foyer Rural » située à l'étage est louée.

Une **caution de 500 €** sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Tarif de location :

100 € pour les Scisséens

200 € pour les personnes extérieures à la commune

150 € pour les associations extérieures à la commune

Gratuité pour les associations de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser le **tarif des autres salles mises en location comme suit au 1^{er} janvier prochain :**

« Salle des Anciens » :

Une **caution de 300 €** sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Tarif de location :

80 € pour les Scisséens

« Grande Salle du Foyer Rural » :

Une **caution de 500 €** sera demandée ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Tarif de location :

115 € pour les Scisséens

350 € pour les personnes extérieures à la commune

200 € pour les associations extérieures à la commune

Gratuité pour les associations de la commune

➤ **Formation « permis d'exploitation » Licence IV**

Suite aux échanges avec les membres du Foyer Rural, Monsieur DAUJEAN Raphaël, également membre des Pompiers, a accepté de suivre la formation de 20 heures « permis d'exploitation » en vue de pouvoir faire fonctionner la Licence IV communale.

Monsieur le Maire présente le coût de la formation qui sera délivrée par UMIH FORMATION pour un montant de 450 € HT soit 540 € TTC à Monsieur Raphaël DAUJEAN du 14 au 18 octobre 2024.

Le Conseil Municipal accepte cette dépense.

2) – Dépistage obligatoire du Radon dans les ERP -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'Agence Régionale de Santé concernant le dépistage obligatoire du radon dans les établissements recevant du public. Un devis a été demandé auprès des entreprises SOCOTEC et APAVE pour un diagnostic radon dans le bâtiment de l'école.

A ce jour, seul le devis de SOCOTEC a été réceptionné en mairie.

Dans l'attente du devis de l'APAVE, le sujet sera abordé à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3) – Courrier de l'Architecte des Bâtiments de France – Périmètre délimité des Abords autour de l'Eglise -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame GUIBERT Marie, Architecte des Bâtiments de France, Cheffe de Service UDAP 71, concernant l'ébauche réalisée pour le périmètre délimité des abords de l'Eglise. Ce courrier avait été transmis à chaque conseiller. Cette nouvelle proposition de délimitation établie par la DRAC sera étudiée lors d'une réunion de travail qui aura lieu le MARDI 22 OCTOBRE 2024 de 8 H à 13 h dans les locaux de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

4) – Rapport de la C.L.E.C.T. 2024 –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie le 27 septembre dernier du rapport de la C.L.E.C.T. 2024 qui a été validé par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois le 25 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter l'approbation dudit rapport lors de la prochaine séance du Conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance.

5) – CENTRE DE GESTION 71 – Participation pour la couverture des risques Prévoyance et Santé des agents –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des contrats collectifs de Prévoyance (maintien de salaire) et de Santé proposé par le Centre de Gestion 71.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents, proposée par Centre de Gestion de Saône et Loire, au 1^{er} janvier 2025 aux conditions suivantes :
Niveau de garantie de 95 % du traitement et participation de la collectivité, à hauteur de 50 % de la cotisation mensuelle de l'agent
La saisine du Comité Social Territorial sera effectuée dans les meilleurs délais en vue d'une adhésion au 1^{er} janvier 2025.
- Ne souhaite pas adhérer pour l'instant à la Convention de participation pour la couverture du risque Santé (Mutuelle) des agents, proposée par le Centre de Gestion de Saône et Loire.

6) – Travaux en-cours –

❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- FOYER RURAL : Suite aux prescriptions de l'A.B.F. le nouveau devis de l'entreprise OH MY STORES s'élève à 3 268.74 € HT soit 4 013.61 € TTC. L'entreprise interviendra prochainement, les modifications électriques nécessaires ont déjà été réalisées par l'entreprise T.C.E.G. (TORRES Christophe).
- Cheminées du bâtiment Ecole – Mairie : Le devis demandé pour la réalisation de ces travaux n'a pas été réceptionné à ce jour.
- Toilettes publiques : L'installation d'un système de verrouillage automatique programmable pour la porte d'entrée des sanitaires a été réalisée par l'entreprise T.C.E.G. Les Toilettes seront automatiquement verrouillées entre 22 h 00 et 06 h 00.
- Immeuble Guillemaud : L'entreprise T.C.E.G. est intervenue pour l'éclairage défectueux du hall principal. Les boiseries des fenêtres et portes d'entrées des logements ont été repeintes par l'employé communal.
- Jeux extérieurs de la cour d'école : le remplacement de plusieurs éléments sur la structure a été réalisé par les employés communaux.

❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Les travaux de marquage pour la réfection en peinture, secteurs de Bonzon-le Bourg-Bassy, des bandes de rive, des passages piétonniers et des flèches unidirectionnelles, sont actuellement en-cours par l'entreprise Tournusienne de Marquage de TOURNUS. Les balises seront remplacées par les employés communaux.
- Un panneau limitant le tonnage à 3 Tonnes 500 a été installé rue de l'île.
- Une réunion a eu lieu le 11 septembre dernier pour l'ouverture de la placette de compostage située en bordure du parking de l'épicerie.
- De l'enrobé froid et du gravier ont été commandés afin de reboucher les trous sur les routes. Les employés communaux interviendront prochainement.
- Mesdames PIRON, ROUSSET et Monsieur GAGUIN signalent plusieurs buses du réseau d'évacuation des eaux pluviales bouchées, constatées lors des derniers orages.

❖ Matériel

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- L'entreprise P.H.M. Service 71260 ST MAURICE DE SATONNAY est intervenue pour des réparations sur l'épareuse, roulements et bagues changées.
- Un devis est présenté pour l'achat de 15 barrières de sécurité de 2 mètres auprès de l'entreprise MEFRAN Collectivités d'un montant de 825.00 € HT soit 990.00 € TTC. Le Conseil Municipal approuve ce devis.
- Un devis de l'entreprise SMEE 71000 SENNECE LES MACON est présenté pour la pose et dépose des illuminations d'un montant de 1 528.00 € HT soit 1 833.60 € TTC. Le Conseil Municipal approuve ce devis.

❖ Réseaux

Monsieur le Maire rappelle le dossier reçu du SYDESL concernant le recensement des luminaires vétustes. Un exemplaire avait été remis à chaque conseiller. Le Conseil Municipal doit choisir le type de luminaire qui sera installé (5 propositions de choix sont proposées par le SYDESL). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir le modèle « STYLAGE », modèle qui a déjà été installé dans le bourg et aux Teppes. Ce choix sera transmis au technicien du SYDESL afin d'obtenir un devis pour la prochaine réunion.

7 – Dossier Aménagement du Stade -

Monsieur LAPALUS Gaël informe le Conseil Municipal du nombre de questionnaires retournés en mairie ou par internet, soit au total une cinquantaine de questionnaires complétés. La commission se réunira avec Monsieur Vincent GRUNEWALD, architecte paysagiste, pour le compte-rendu de l'étude de ces questionnaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recensement de ce type de projet qui a été réalisé par la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois et pour lequel il a répondu.

8) – Droit de Prémption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner –

Monsieur le Maire présente le dossier DIA reçu dernièrement, pour les parcelles C 450 – C 451 – C 452 situées à Bassy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de renoncer à son droit de prémption pour ce dossier.

9) – SIVOM du Mâconnais et Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception des Rapports sur le Prix et la Qualité du service pour l'année 2023 concernant l'eau et l'assainissement. Ceux-ci sont mis à disposition en mairie.

10) – Questions diverses –

✓ Correspondant Défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion d'information prévue à MACON le mardi 12 novembre 2024 à 19 h 00.

✓ Photocopieur de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la venue de Monsieur GREGAUD, entreprise VOTRE BUREAU à MACON concernant le remplacement du photocopieur de la mairie. La dépense inscrite au budget cette année sera reportée sur le prochain budget 2025.

✓ Randonnée pédestre du Bol d'Air Scisséen

Monsieur le Maire présente le courrier reçu concernant l'organisation de la randonnée pédestre "Entre Monts et Vignes" prévue le dimanche 27 octobre 2024 par l'association

“le Bol d’Air Scisséen”. Monsieur Didier GAULT précise qu’il n’y aura pas de chasse ce jour-là sur la commune.

✓ **Kiosque alimentaire à pizzas**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu le 16 septembre dernier de Madame Marion FEBVRE sollicitant un rendez-vous en vue d’une location d’un emplacement public permanent pour un kiosque alimentaire à pizzas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à cette demande et décide de ne pas donner suite.

✓ **Prévention routière**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu concernant l’adhésion au label « ville prudente » ainsi que le challenge d’éducation routière pour les élèves des classes de CM2.

✓ **Groupe de Secours Catastrophe Français – Sapeurs-Pompiers -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dossier de demande de subvention reçu de l’association des pompiers humanitaires pour l’année 2025. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

✓ **Cimetière**

Madame Monique SANGOY fait part de la demande d’installation de poubelles dans le nouveau cimetière qui lui a été faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’installer deux containers dans le nouveau cimetière (1 pour les végétaux – 1 pour les plastiques).

✓ **Colis des Anciens**

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, informe le Conseil de la distribution des colis des Anciens qui aura lieu à partir du samedi 14 décembre 2024.

Séance levée à 22 h 30.